

# Migrations et primo-arrivants en province de Namur, réseau d'opérateurs, asile, intégration...

## Que disent les chiffres ?

### Le C.A.I. présente les chiffres du parcours d'intégration et son travail de réseau et opérateurs. Ce focus remet en question nos représentations de l'immigration en province de Namur.

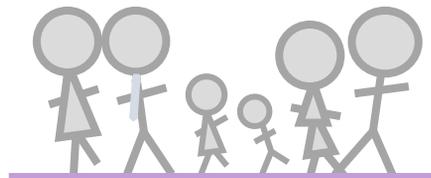
Tous les jours, nous voyons circuler beaucoup d'informations. Souvent, sur les réseaux sociaux nous pouvons voir une information tranchée et, dans les heures qui suivent, une réponse avec tout aussi peu de nuances. Les chiffres favorisent une interprétation, mais aussi leur contre-interprétation.

Dans un souci de transparence et de déconstruction des préjugés, le Centre d'action interculturelle (C.A.I.) propose cette édition actualisée par une lecture éclairée de nos chiffres. Les chiffres présentés ici invitent à considérer *l'asile et l'accueil en Belgique* de manière plus juste.

Ce document met également en exergue les caractéristiques sociodémographiques du *public qui fréquente nos services*. Le genre, le niveau d'éducation, l'obligation ou non de suivre le parcours d'intégration, l'origine géographique, etc. sont autant d'informations à replacer dans leur contexte.

Le C.A.I. travaille quotidiennement avec les opérateurs du *secteur de l'intégration* des personnes étrangères ou d'origine étrangère mais aussi de *l'interculturalité*. Nous présentons ici un aperçu de ce réseau. Il s'agit d'un éclairage parmi de nombreux autres possibles.

Enfin, le *Glossaire & +* revient sur quelques définitions (ex.: demandeur d'asile, transmigrant, MENA, primo-arrivant, sans-papiers, etc.). Nous proposons également des liens pour aller plus loin.



## Table des matières

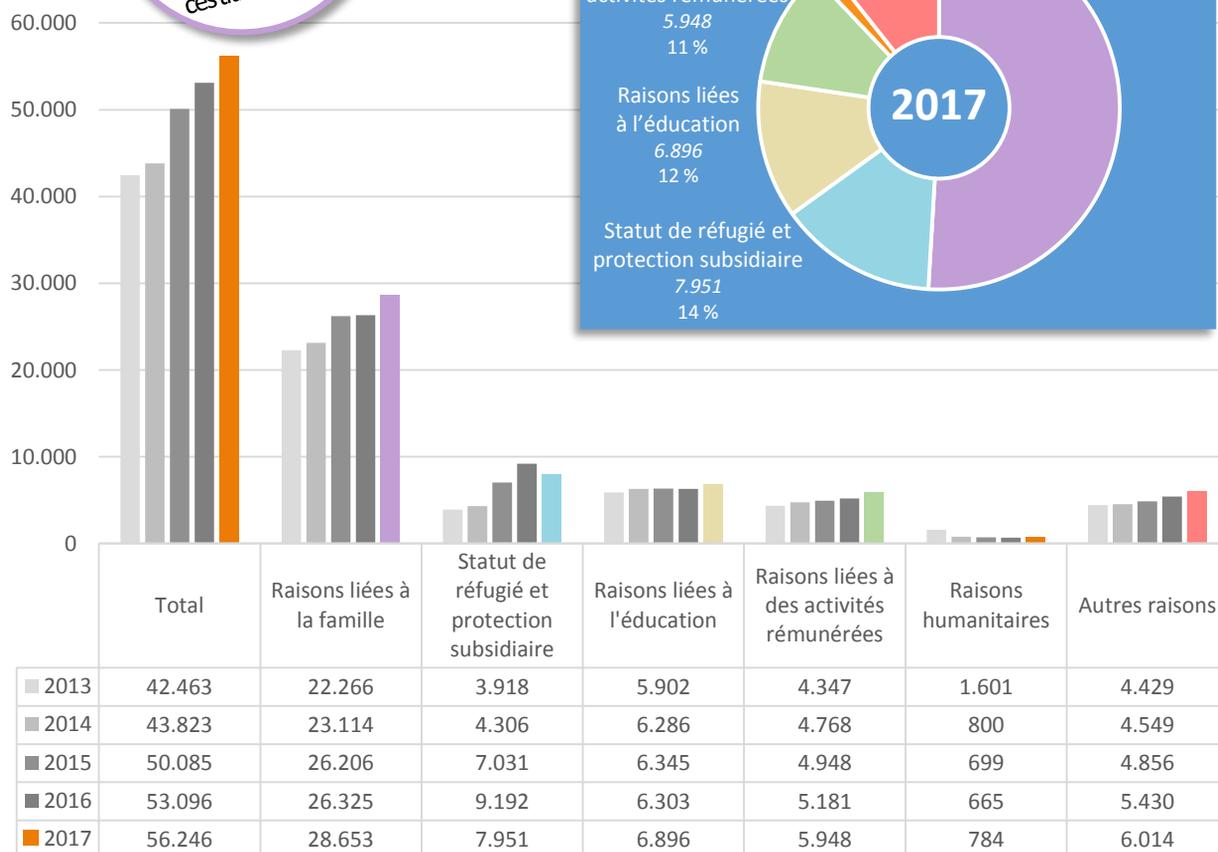
- A. L'asile et l'accueil en Belgique
- B. Le public du C.A.I.
- C. Le C.A.I. et les opérateurs de l'intégration et de l'interculturalité
- D. Glossaire & +

# L'asile et l'accueil en A. Belgique

## Titres de séjour\* délivrés en Belgique (2013-2017)

Répartition des premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers selon le motif, pour 2017, et évolution 2013-2017 (Source : OE-Eurostat, calculs : Myria, mise à jour 2017 : C.A.I.)

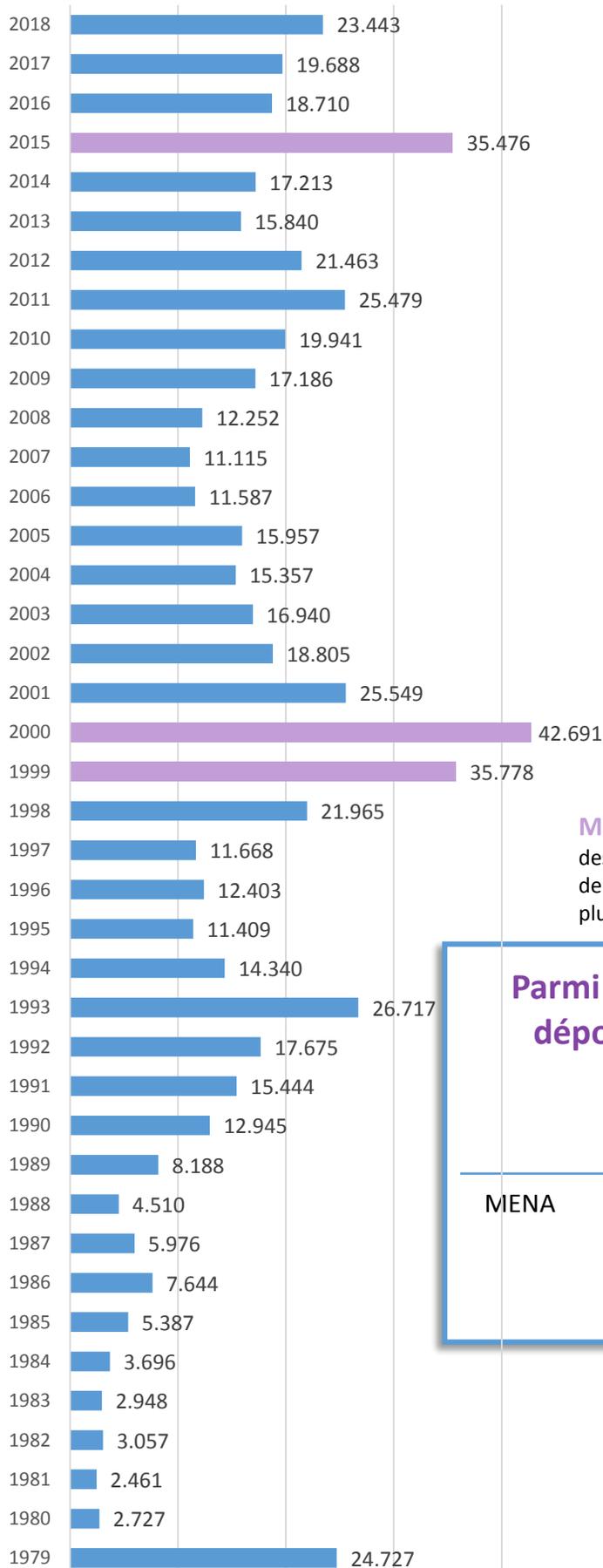
Pour 1000 habitants en Belgique, il y a **4,7** personnes avec l'un de ces titres de séjour



Chiffres de 2018 disponibles prochainement...

\* Titre de séjour : cf. [Glossaire & +](#)

# Évolution du nombre annuel de demandes de protection internationale\* en Belgique (1979-2018)



**Mauve** = Années lors desquelles le nombre de demandes d'asile était le plus élevé

**Parmi ces demandes d'asile, une partie est déposée par des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)**

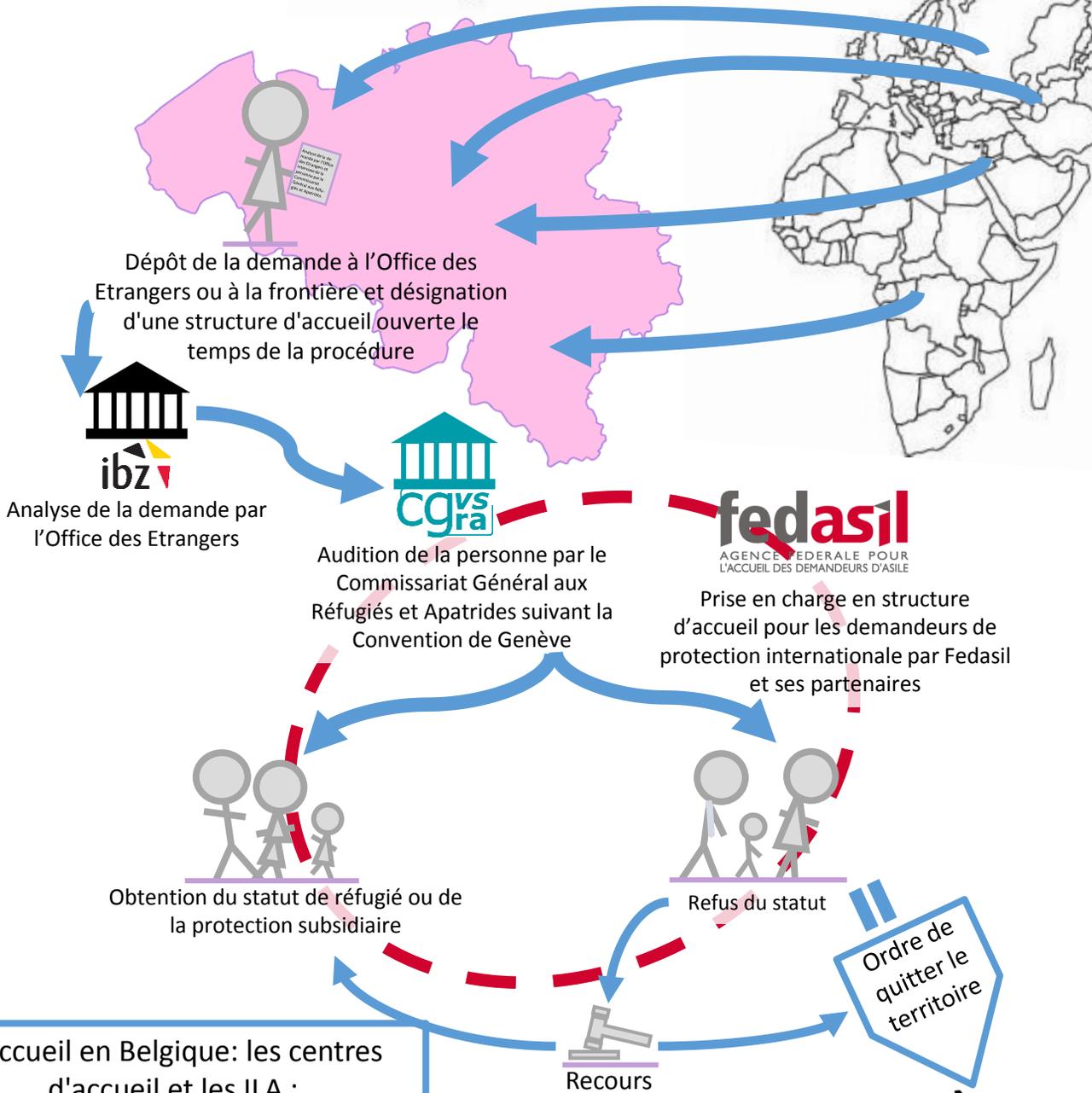
	2015	2016	2017	2018
MENA	3099	1076	770	811

- dont 135 filles  
- dont 275 afghans

Précédemment appelées «demandes d'asile », le nombre annuel de demandes de protection internationale reprend le nombre de premières demandes et le nombre de demandes ultérieures (= demande multiple) de protection internationale.

Sources : [CGRA](#), Calculs : C.A.I.

# Procédure de reconnaissance du statut de réfugié en Belgique



## L'accueil en Belgique: les centres d'accueil et les ILA :

Le **centre d'accueil** pour demandeurs de protection internationale accueille les personnes pendant la période d'analyse de la demande d'asile, fournit l'aide matérielle, sociale et médicale (ce sont des structures importantes avec de nombreuses places). Les deux plus gros opérateurs pour la gestion de ces centres sont Fedasil et la Croix-Rouge mais le réseau associatif propose également de l'hébergement.

Les **initiatives locales d'accueil (ILA)**, structures gérées par les CPAS, sont également accessibles aux demandeurs de protection internationale. Ces logements individuels sont, dans la plupart du temps, proposés aux personnes reconnues réfugiées.

\* L'accueil se réalise en Belgique sur base de la Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs de protection internationale et de certaines autres catégories d'étrangers et sur la Directive européenne 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs de protection internationale dans les Etats Membres,

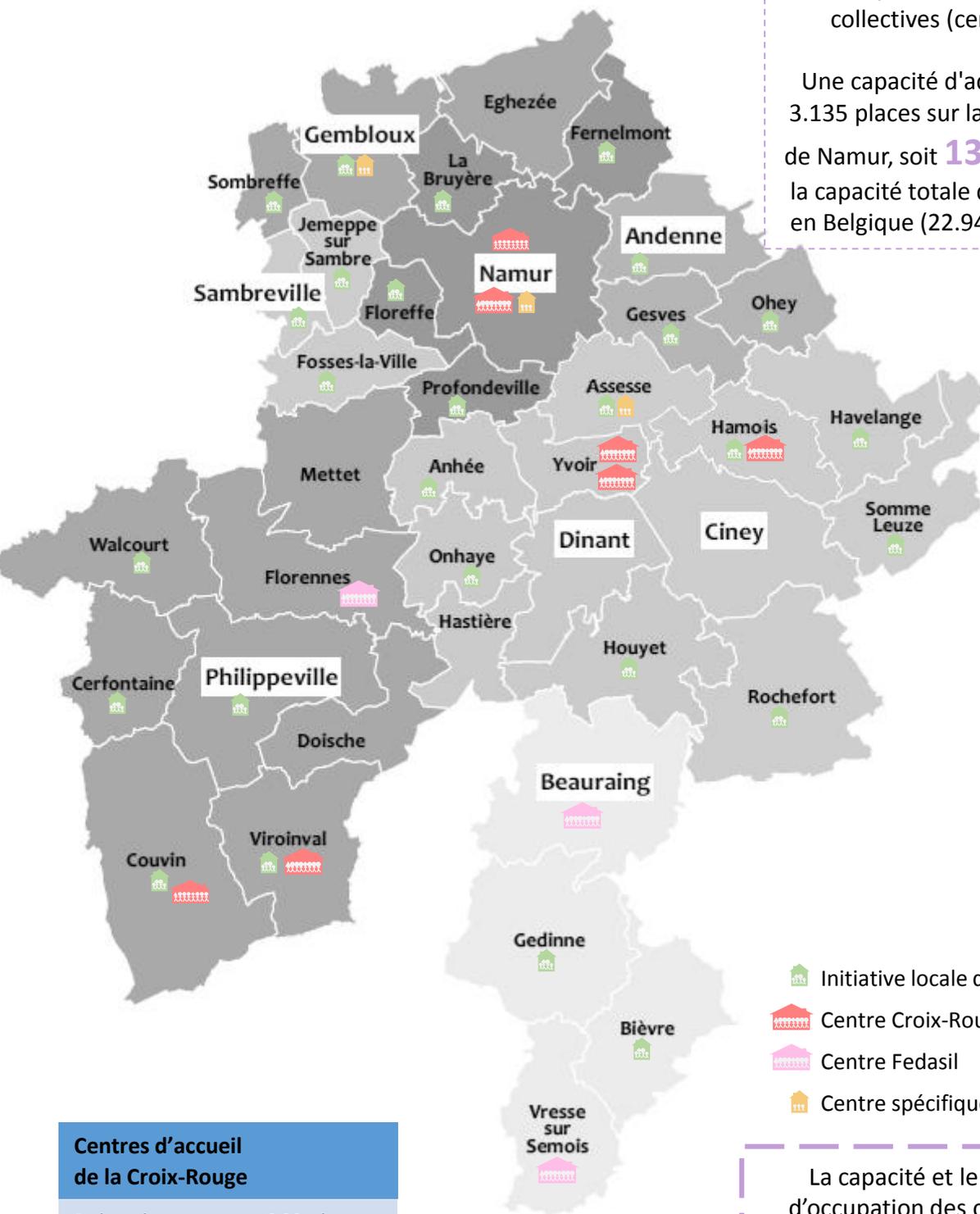
Rappelons l'existence des **centres fermés** où sont **incarcérées** des personnes n'ayant pas obtenu de titre de séjour et qui sont forcées de quitter le territoire.

# L'accueil en province de Namur

Situation en juin 2019

- ▶ 362 places en structures individuelles (ILA)
- ▶ 2.773 places en structures collectives (centres)

Une capacité d'accueil de 3.135 places sur la province de Namur, soit **13,6 %** de la capacité totale du réseau en Belgique (22.944 places)



- Initiative locale d'accueil
- Centre Croix-Rouge de Belgique
- Centre Fedasil
- Centre spécifique pour MENA

## Centres d'accueil de la Croix-Rouge

Belgrade	360 places
Jambes	300 places
Natoye	269 places
Oignies	164 places
Yvoir Bocq	320 places
Yvoir PB	184 places

## Centres d'accueil de Fedasil

Couvin	300 places
Florennes	533 places
Pondrôme	200 places
Sugny	148 places

La capacité et le taux d'occupation des centres d'accueil est variable selon les besoins et la politique fédérale en la matière. Nous représentons ici les structures ouvertes et la capacité d'accueil de certaines d'entre elles à un moment précis.

Sources: Fedasil, Croix-Rouge de Belgique

# Le parcours du demandeur de protection internationale, devenu réfugié, entre ailleurs et ici

Selon la Convention de Genève de 1951, Article 1.A.2 est reconnue réfugiée toute personne qui demande la protection d'un pays car « [craint] avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » La Belgique a signé cette convention et s'est donc engagée à offrir un accueil aux demandeurs d'asile.



Une fois arrivée en Belgique, la personne demandeuse de protection internationale doit réaliser des démarches administratives avant d'obtenir le statut de réfugié (cf. *Procédure de reconnaissance du statut de réfugié en Belgique*).

Pour l'année 2018, 49,1% des demandeurs de protection internationale ont obtenu une protection de l'Etat belge, soit la reconnaissance du statut de réfugié, soit la protection subsidiaire.

Source = CGRA Statistiques d'asile – Bilan 2018

Lorsqu'elle est reconnue comme réfugiée et ce après parfois plusieurs mois d'attente, elle accède à certains droits :

Elle reçoit un permis de séjour lui permettant de partir à la recherche d'un logement et d'un emploi\*. Théoriquement, elle doit quitter sa structure d'accueil dans les deux mois qui suivent sa reconnaissance.

Elle peut demander une aide auprès d'un CPAS en attendant de trouver du travail et de se constituer des droits à la sécurité sociale ; comme n'importe qui en séjour légal en Belgique. Elle a également le droit de faire venir les membres de sa famille nucléaire (regroupement familial).

Elle doit se rendre dans un Centre régional d'intégration, comme le C.A.I., pour suivre le Parcours d'Intégration en Wallonie (*Inburgering* en Flandre). Celui-ci comprend un bilan social, une séance d'information sur les droits, une formation à la citoyenneté et, si nécessaire, une formation à la langue française.

En 2018, le top 3 des pays d'origine selon le nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié étaient: la Syrie, l'Afghanistan et l'Erythrée.

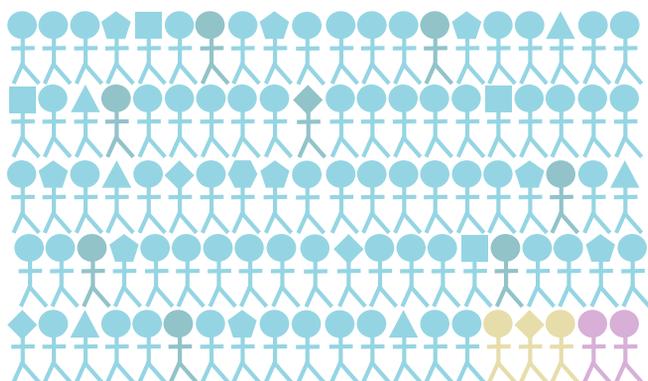
Source = CGRA Statistiques d'asile – Bilan 2018

\* Le demandeur de protection internationale a accès au marché de l'emploi 4 mois après son arrivée et son enregistrement en Belgique

# B. Le public du C.A.I.

## Population belge et étrangère en province de Namur (2018)

### Population en province de Namur (sur 100 habitants)



Sources : chiffres de be.STAT disponibles [ici](#)

- Quelle est la proportion de personnes étrangères à Namur ?
  - > En province de Namur, il y a 5 % d'étrangers (UE et hors UE).
  - > Sur la commune de Namur, la proportion est de 8% d'étrangers (UE et hors UE).
  - > Par contre, dans les communes hors de Namur, la proportion est de 4% d'étrangers (UE et hors UE).

Sources = Chiffres 2018 de be.STAT disponibles [ici](#).

- Belges
- Belges d'origine étrangère
- Étrangers issus de l'UE-28
- Étrangers hors UE-28

## Les personnes étrangères ou d'origine étrangère qui passent par le C.A.I.

Parmi les services rendus par le C.A.I., l'accompagnement interculturel de première ligne inclut :



Parcours  
d'intégration

Autres motifs

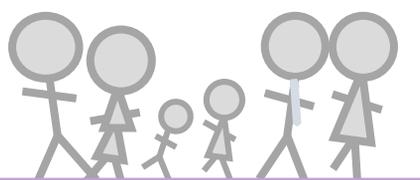
En Wallonie, il y a  
3.624.377 habitants,  
dont **10,2 %**  
d'étrangers

# Le public du parcours d'intégration au C.A.I.

## Sur la province, nombre total de bilans sociaux réalisés avec le public

Trimestre	2015	2016	2017	2018
1 <sup>er</sup>	n.d.	114	111	135
2 <sup>ème</sup>	n.d.	92	101	135
3 <sup>ème</sup>	n.d.	86	80	96
4 <sup>ème</sup>	n.d.	88	82	125
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>380</b>	<b>374</b>	<b>491</b>

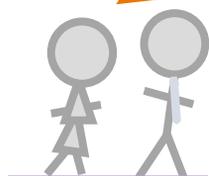
n.d. = non disponible



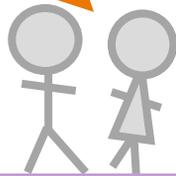
Public qui suit le parcours d'intégration



PARCOURS D'INTÉGRATION



Public soumis à l'« obligation »



Public non soumis à l'« obligation »

- Public non soumis à l'« obligation » donc volontaire ?
- > Oui, volontaire.
- Mais pourquoi ces personnes sont-elles volontaires si elles ne sont pas obligées ?
- > Il y a de nombreuses raisons possibles et diverses. L'une d'entre elles est de faciliter l'acquisition de la nationalité.

## Sur la province, nombre de bilans sociaux réalisés avec le public soumis à l'obligation + dispensés

Trimestre	2015	2016	2017	2018
1 <sup>er</sup>	n.d.	42	39	49
2 <sup>ème</sup>	n.d.	41	46	63
3 <sup>ème</sup>	n.d.	40	36	46
4 <sup>ème</sup>	n.d.	33	32	52
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>156</b>	<b>153</b>	<b>210</b>

n.d. = non disponible

## Sur la province, nombre de bilans sociaux réalisés avec le public non soumis à l'obligation

Trimestre	2015	2016	2017	2018
1 <sup>er</sup>	n.d.	72	72	86
2 <sup>ème</sup>	n.d.	51	55	72
3 <sup>ème</sup>	n.d.	46	44	50
4 <sup>ème</sup>	n.d.	55	50	73
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>224</b>	<b>221</b>	<b>281</b>

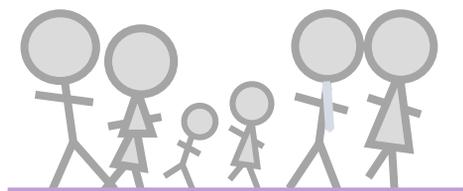
n.d. = non disponible

# Le public du parcours d'intégration au C.A.I. (2018)



**933 personnes ?**

*Ce chiffre inclut aussi des personnes qui ont commencé leur parcours d'intégration en 2017, voire en 2016 et qui étaient toujours accompagnées par le C.A.I. en 2018.*

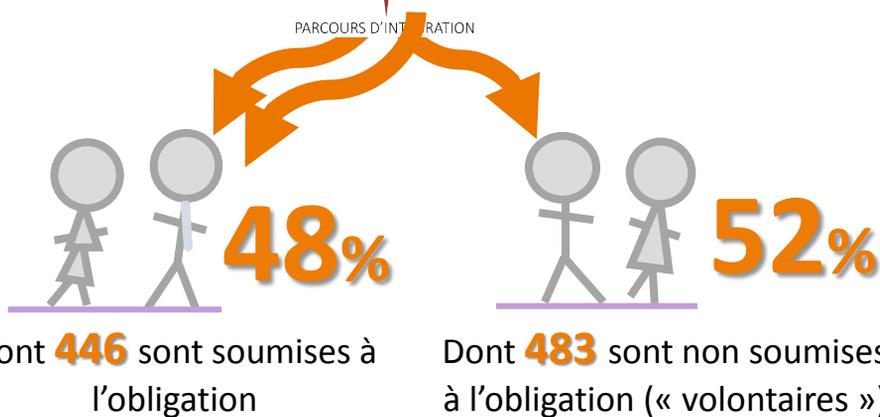


En **2018**, 933 personnes suivent le parcours d'intégration.

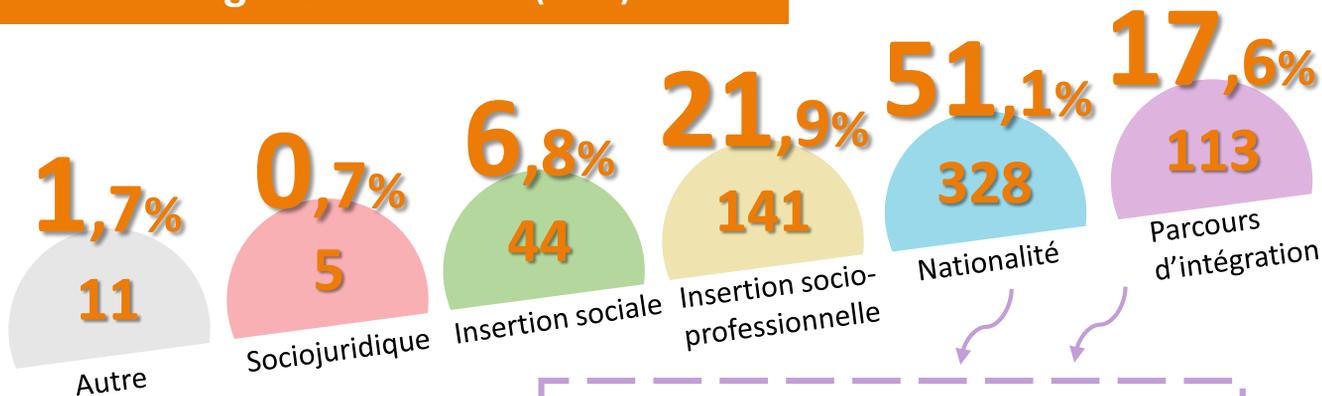
En 2017, 631 personnes suivent le parcours d'intégration, dont 271 soumises à l'obligation.



au C.A.I.



## Demandes du public non soumis à l'obligation au C.A.I. (2018)



Parmi les personnes qui suivent le parcours d'intégration de manière volontaire (donc non soumis), beaucoup le font dans le cadre de leur demande de nationalité. C'est ce qui explique un nombre important de demandes de nationalité dans les parcours volontaires.

# Fréquentation des bureaux d'accueil du C.A.I. en province de Namur (1/2)

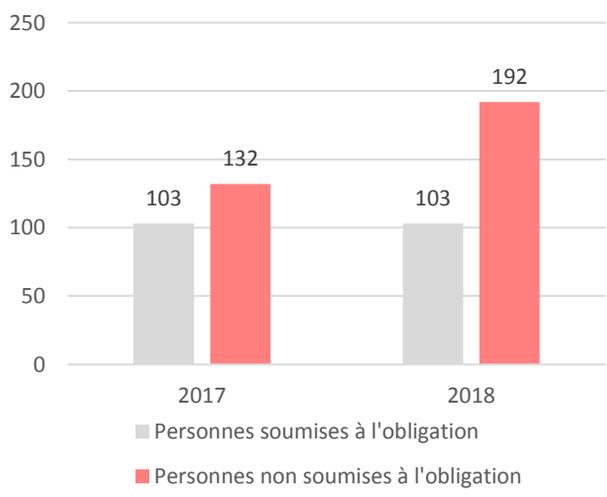


## Communes du bureau d'accueil de ...

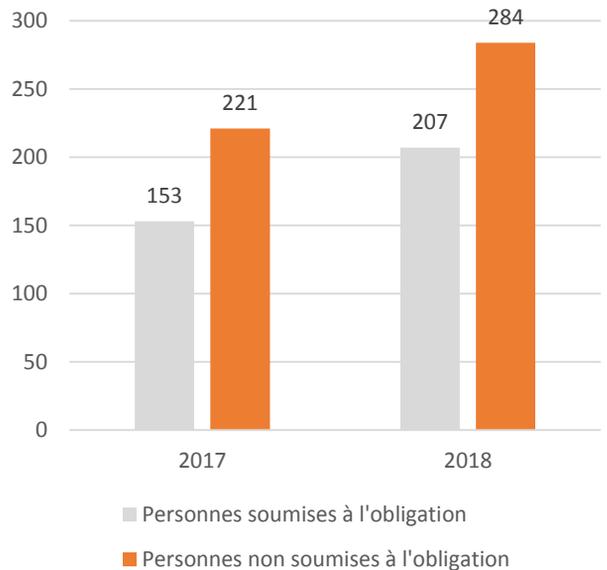
- Andenne      ■ Gembloux
- Beauraing    ■ **Namur**
- Ciney        ■ Philippeville
- Dinant       ■ Sambreville

- Bureau d'accueil, c'est-à-dire ?  
 > Il s'agit de notre porte d'entrée pour les personnes qui viennent pour autre chose que des raisons professionnelles. Le bureau d'accueil et d'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère est un espace dans lequel le C.A.I. tient une permanence, soit à Namur tous les jours de la semaine (sauf le mardi) de 9h30 à 12h, soit une à deux fois par mois sur rendez-vous ailleurs dans la province. Il y en a huit: au C.A.I. à Namur, à Andenne, Beauraing, Ciney, Dinant, Gembloux, Philippeville et Sambreville.

## Public du bureau d'accueil de Namur (communes de Fernelmont, Floreffe, La Bruyère et Profondeville ; en nombre de bilans sociaux)



## Public de l'ensemble des bureaux d'accueil de la province de Namur (2017 et 2018 ; en nombre de bilans sociaux)



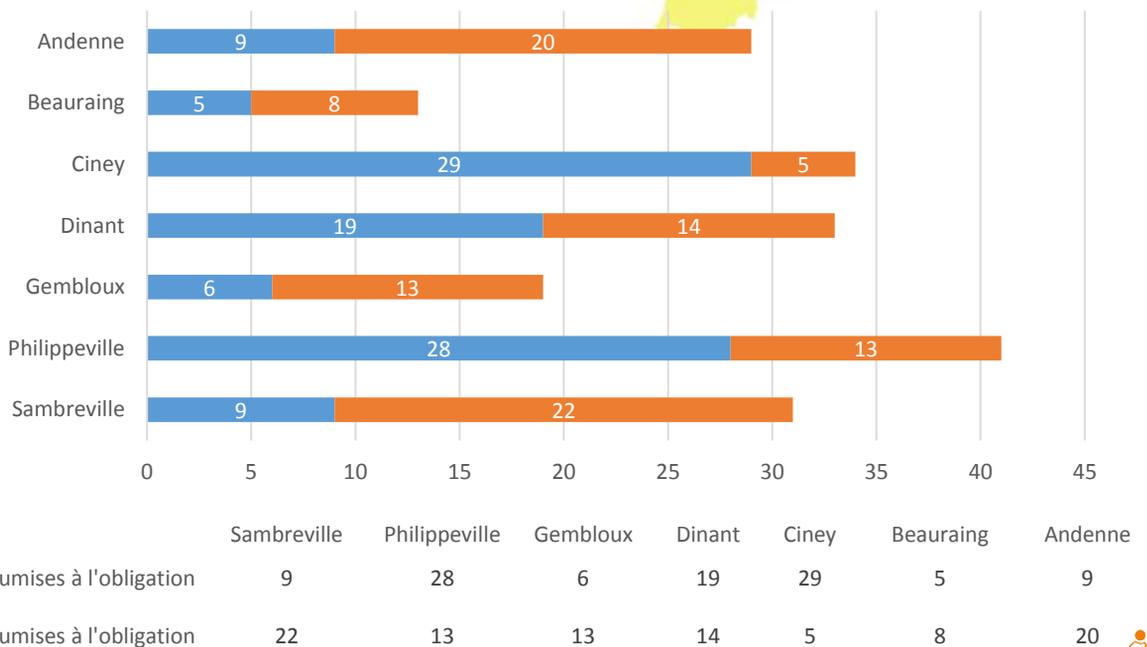
# Fréquentation des bureaux d'accueil du C.A.I. en province de Namur (2/2)

## Communes du bureau d'accueil de ...

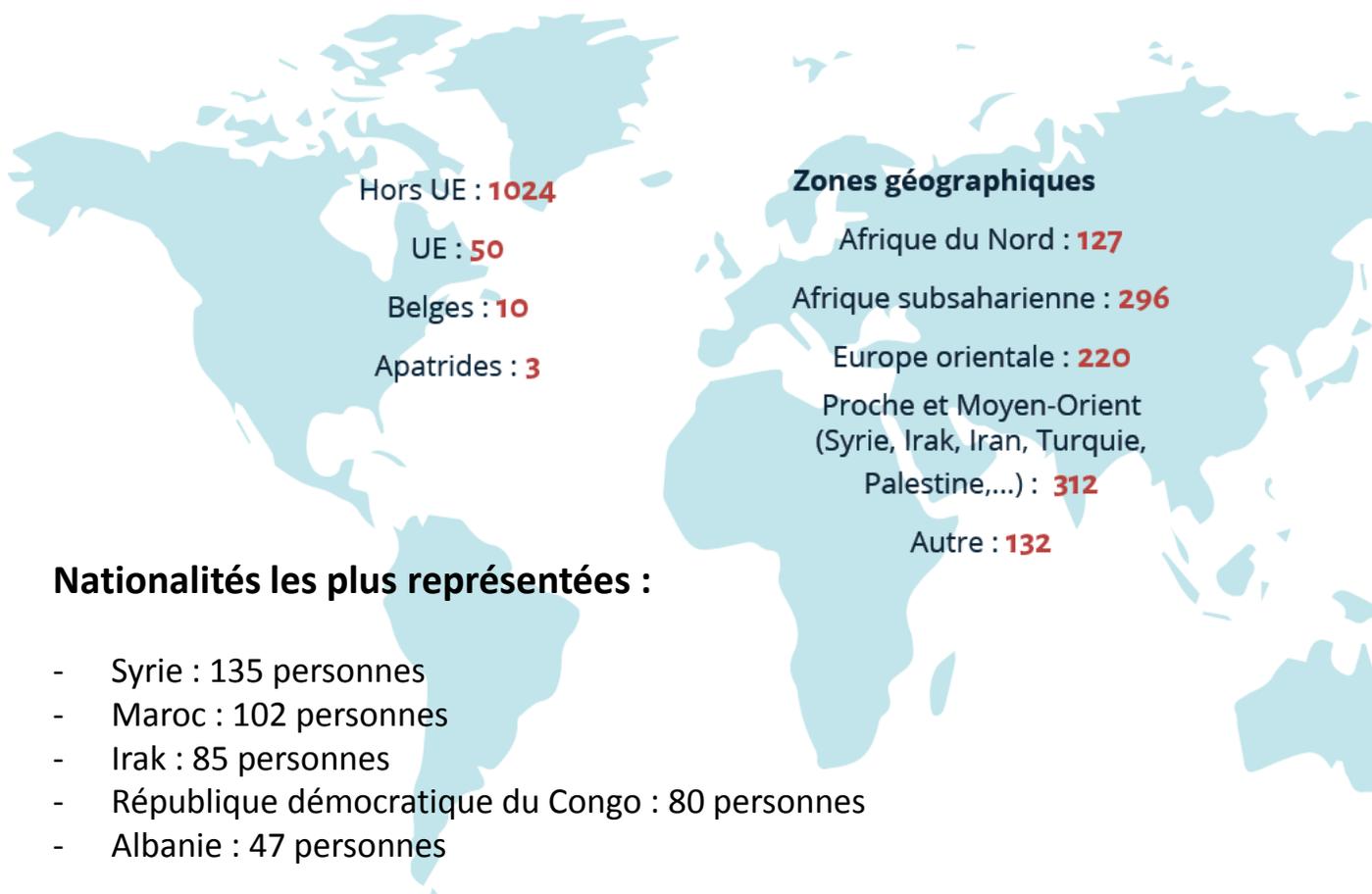
- Andenne
- Gembloux
- Beauraing
- Namur
- Ciney
- Philippeville
- Dinant
- Sambreville



## Public des différents bureaux d'accueil de la province de Namur en 2018 (Namur excepté et en nombre de bilans sociaux)



## Origines du public accueilli au C.A.I. (2018)



### Nationalités les plus représentées :

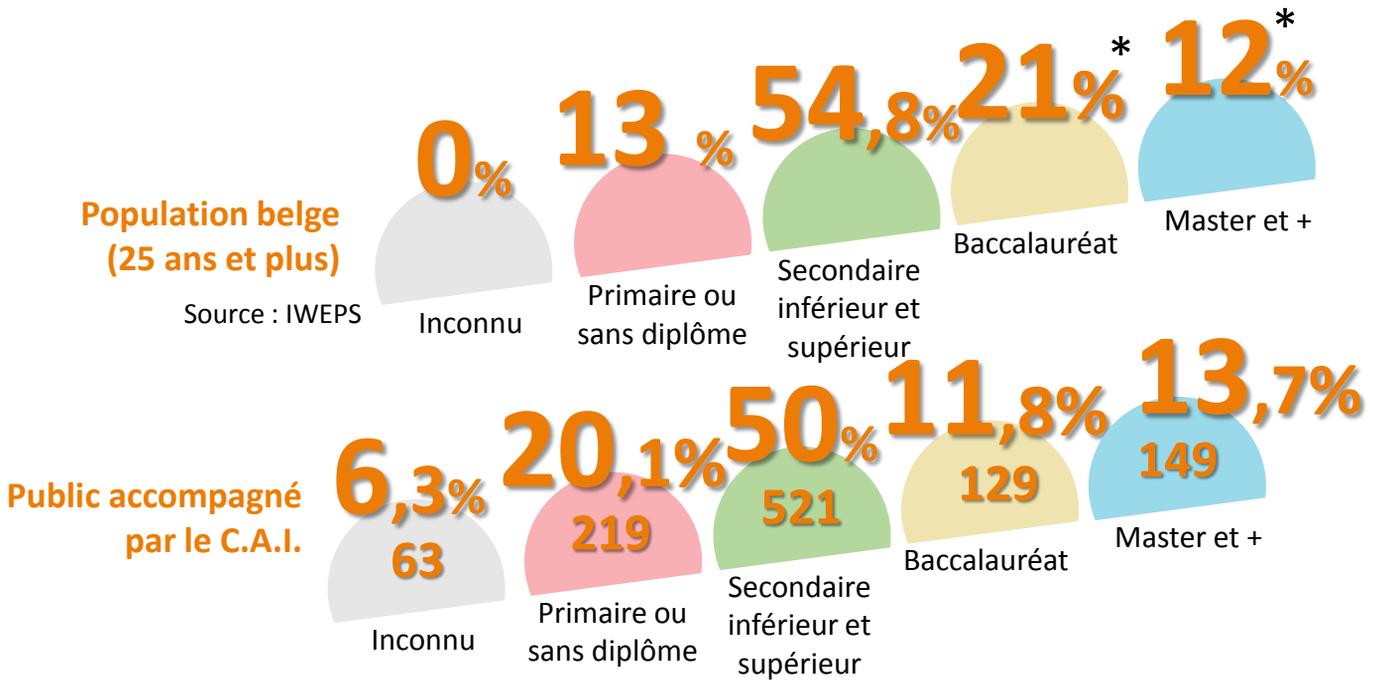
- Syrie : 135 personnes
- Maroc : 102 personnes
- Irak : 85 personnes
- République démocratique du Congo : 80 personnes
- Albanie : 47 personnes

## Langues du public accueilli au C.A.I. (2018)



- Toutes ces langues ? Mais ils sont tous polymultiglotes au C.A.I. ?!?
- > Certains d'entre nous oui, mais la plupart du temps et pour de nombreuses langues, nous passons par les services d'interprètes sociaux du SeTIS wallon (<https://setisw.com/>).

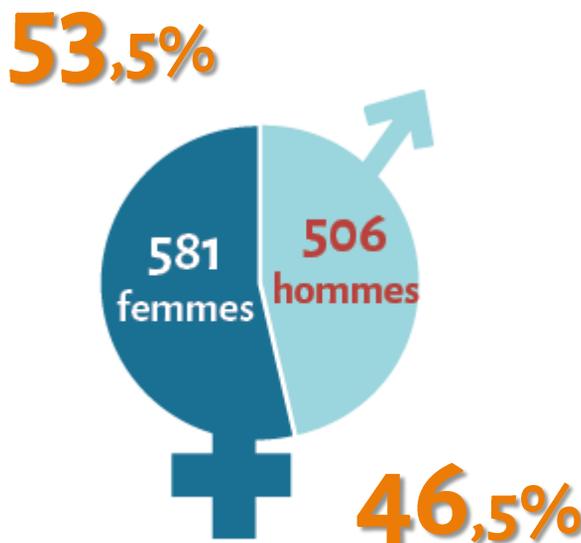
## Niveau d'études acquis à l'étranger du public du C.A.I. (2018) et des Belges en général (2018)



\* Les bacheliers issus du cycle professionnalisant sont regroupés dans la même catégorie que les diplômés de niveau non universitaire de type court. Tant le diplôme de bachelier académique que celui de master obtenu dans une haute école sont assimilés au niveau supérieur non universitaire de type long. Ainsi, les diplômes de bachelier académique et de master obtenus dans une université sont assimilés au niveau universitaire. Cette rupture a des conséquences dans les chiffres.

## Genre du public accueilli au C.A.I. (2018)

En 2018, la primo-arrivante « type » a entre 25 et 54 ans, est originaire d'**Afrique subsaharienne**, dispose d'un diplôme du secondaire et n'est **pas soumise à l'obligation** de suivre le parcours d'intégration.



En 2018, le primo-arrivant « type » a entre 25 et 54 ans, est originaire du **Proche-Orient**, dispose d'un diplôme du secondaire et est **soumis à l'obligation** de suivre le parcours d'intégration.

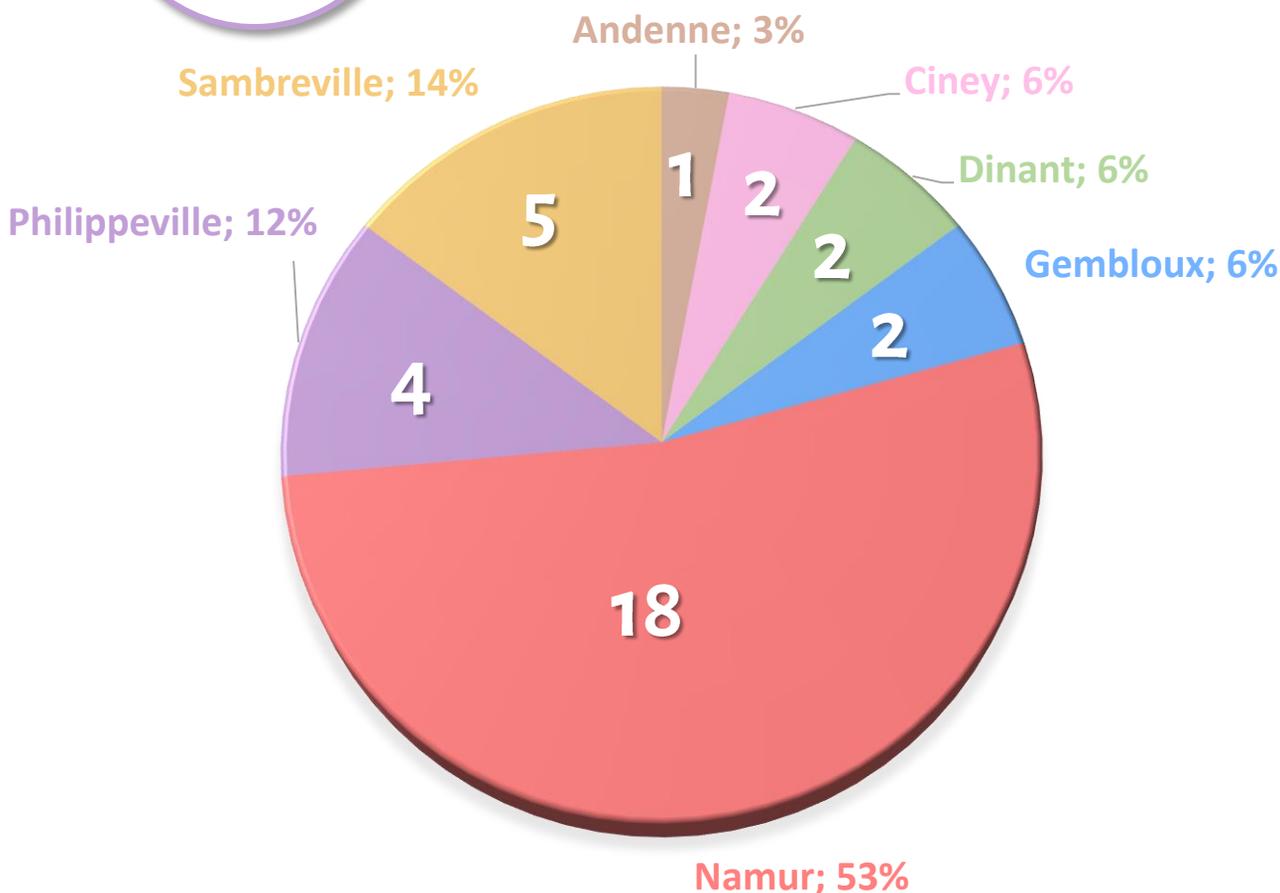
**Remarque :** Ces profils sont conçus fictivement à partir des caractéristiques moyennes de quelques statistiques du public qui fréquente les services du C.A.I.

# Le C.A.I. et les opérateurs de l'intégration et de C. l'interculturalité

## Nombre d'opérateurs ILI\* par bureau d'accueil en province de Namur

Situation au 20/06/2019

**34 ILI**  
financées et  
agrées



\* ILI = cf. [Glossaire & +](#)

# Liste des opérateurs développant une action « ILI » en province de Namur par axe de financement ILI\*

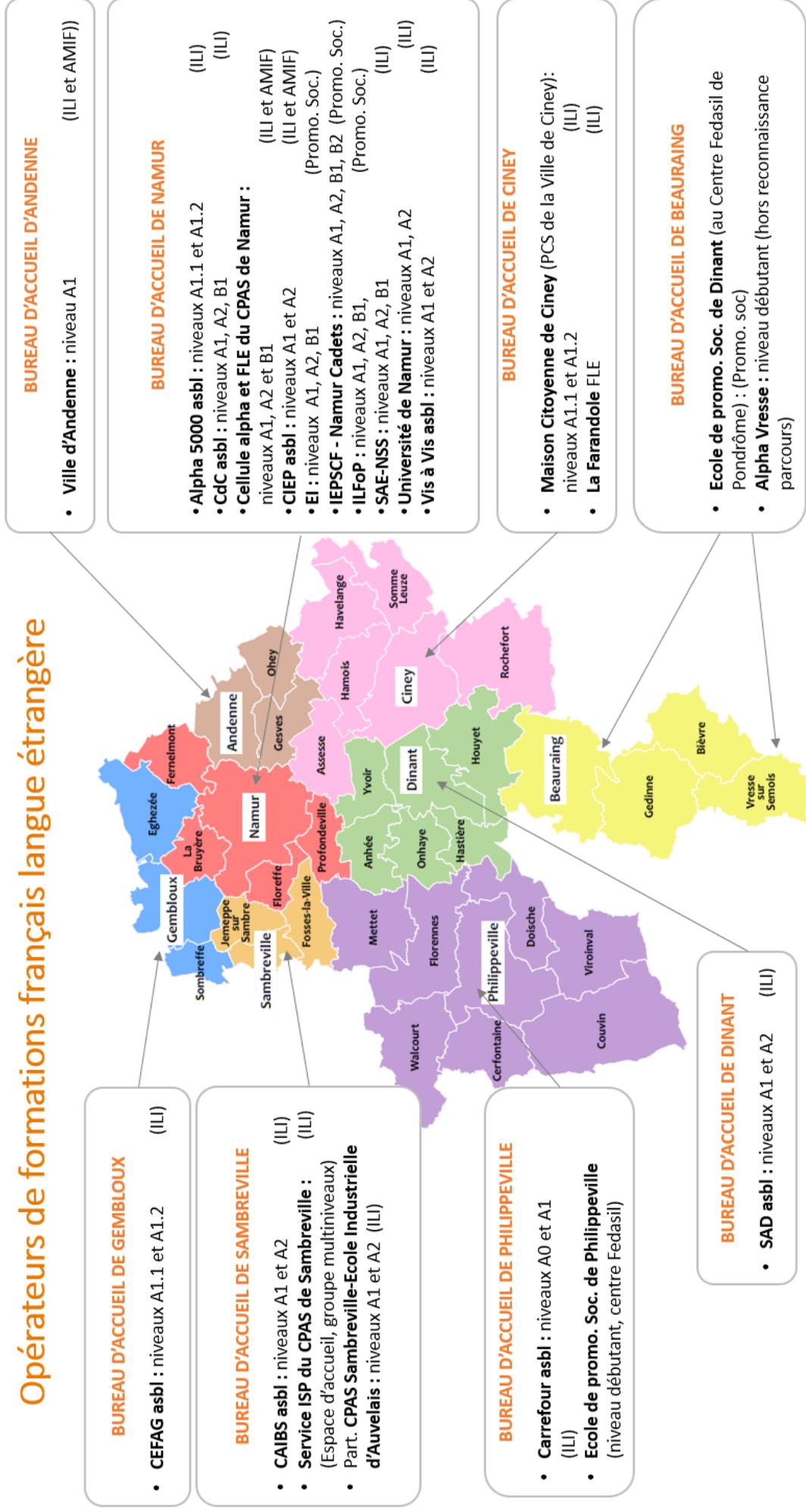
Situation au 20/06/2019

		COORDINATION LOCALE	FLE-ALPHA	FIC:AOC	PERMANENCE SOCIALE	PERMANENCE JURIDIQUE	INTERCULTURALITE
	ADAS (ASBL)	Namur		S			
	Alpha 5000 (ASBL)	Namur	A	A	A		
	Animation, Formation, Information, Coordination (ASBL)	Namur		S			S
	CAIBS (ASBL)	Sambreville	S	S			
	Caravane pour la paix et la solidarité (ASBL)	Namur		S	S		S
	Carrefour (ASBL)	Philippeville	A		S		
	Carrefour des Cultures (ASBL)	Namur	S	S	S	A	S
	Centre Culturel de Walcourt (ASBL)	Philippeville					S
	Centre de Services et d'Entreprises - Nouveau Saint-Servais (ASBL)	Namur	A	A	S	S	
	Centre d'Education Sociale "La Farandole" (ASBL)	Ciney	S				
	CIEP (ASBL)	Namur	S	S			
	Centre Régional d'Action Culturelle de Sambreville (CRAC'S) (ASBL)	Sambreville					S
	CEPAG centre d'éducation populaire André Genot (ASBL)	Namur			S	S	
	CINL (ASBL)	Namur			A	A	
	Commune de Sambreville (PUBLIC)	Sambreville	S	S			S
	Coordination de quartier Saint-Nicolas (ASBL)	Namur					S
	CPAS de Sambreville (PUBLIC)	Sambreville	S				
	CPAS d'Yvoir (PUBLIC)	Dinant					S
	CPAS Namur (PUBLIC)	Namur	S	S			S
	CPCP (ASBL)	Namur		S			
	Foyer Culturel De Florennes (ASBL)	Philippeville	S		S		S
	GAG (ASBL)	Gembloux	A	A			
	Groupe Animation de la Basse-Sambre (GABS) (ASBL)	Sambreville					S
	Le Tremplin (ASBL)	Dinant	S				
	Les Trois Portes (ASBL)	Namur			S		S
	Maison de la Laïcité François Bovesse Namur (ASBL)	Namur					S
	Mentor-Escale (ASBL)	Namur			S		S
	PAC Dinant-Philippeville (ASBL)	Philippeville		S	S		S
	Passages - Service d'Aide en Milieu Ouvert de Namur (ASBL)	Namur			S		
	RESO (ASBL)	Namur		S			
	SAD (ASBL)	Dinant	A				
	Service Entraide Migrants (ASBL)	Gembloux			A		S
	Université de Namur (ASBL)	Namur	S				S
	Ville d'Andenne (PUBLIC)	Andenne	S	S			S
	Ville de Ciney - Maison citoyenne (PUBLIC)	Ciney	S				
	Ville de Namur - Service de Cohésion sociale (PUBLIC)	Namur					S
	Vis-à-Vis (ASBL)	Namur	A				

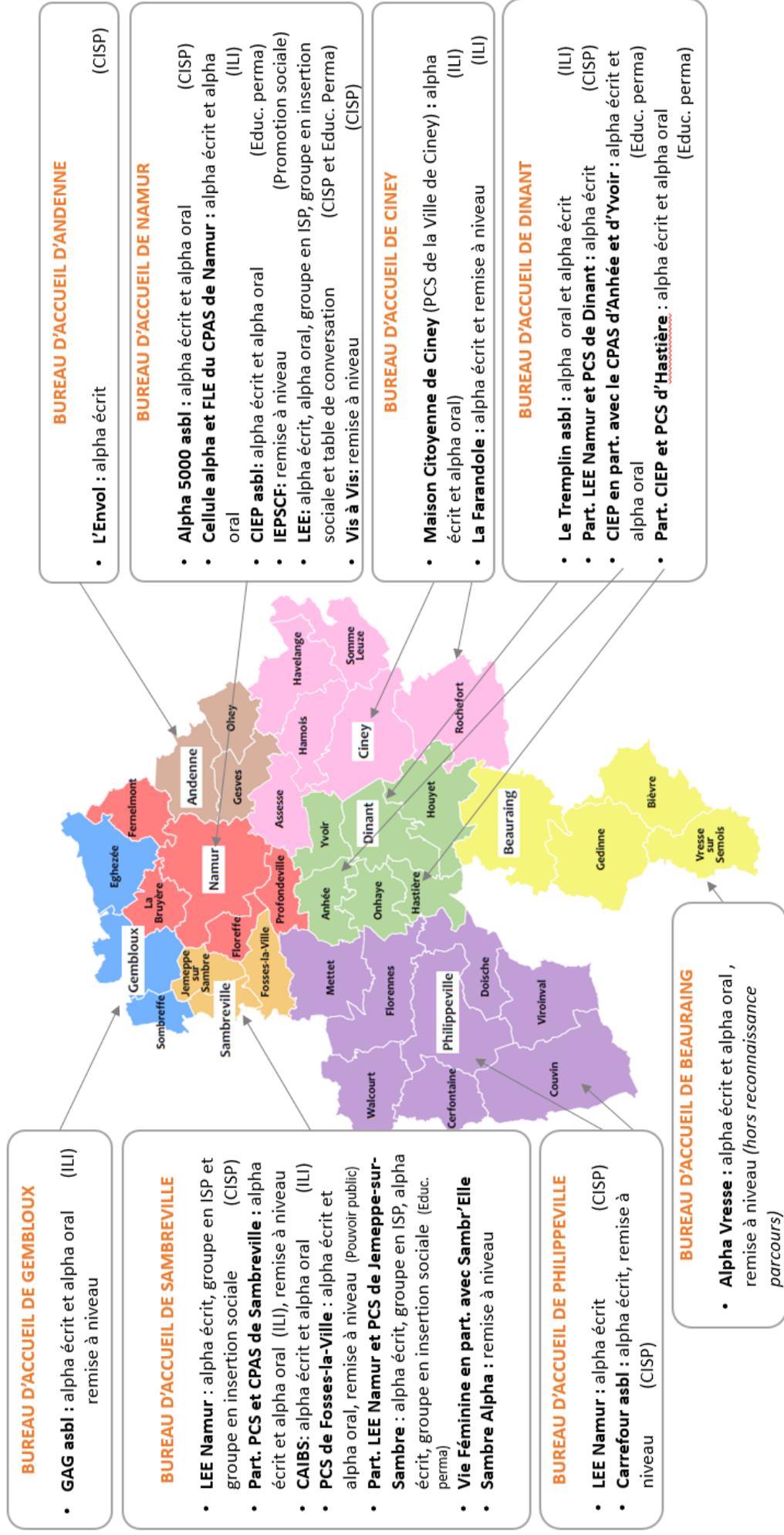
\* ILI = cf. [Glossaire & +](#)

Opérateurs en gris = opérateurs agréés

# Opérateurs de formations français langue étrangère

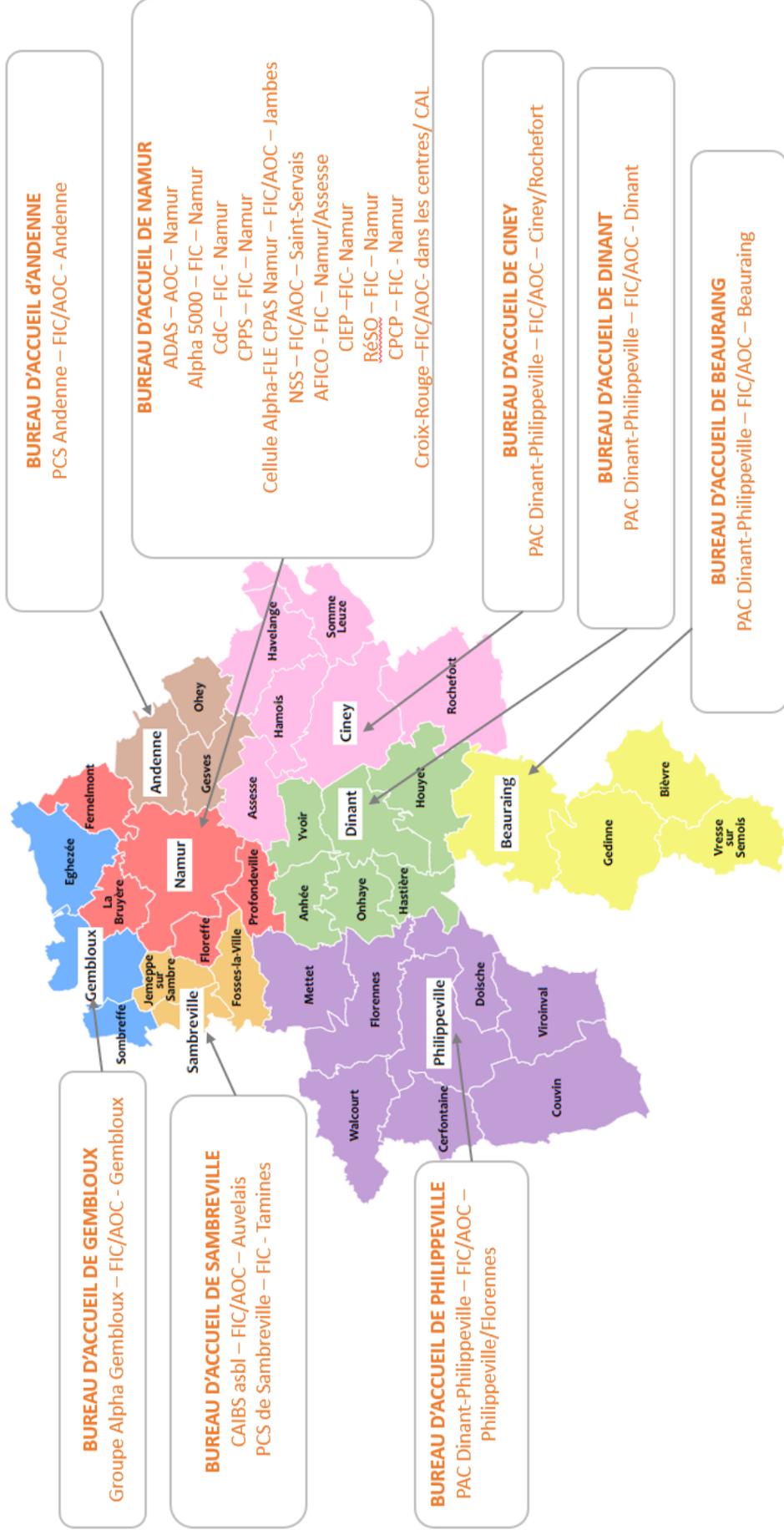


# Opérateurs de formations en alphabétisation et en remise à niveau



# Opérateurs de formations à la citoyenneté reconnus dans le cadre du parcours d'intégration

Mise à jour le 27 mai 2019



# Accompagnement juridico-administratif et social des personnes étrangères

## BUREAU D'ACCUEIL DE GEMBLoux

Permanence accompagnement social

- C.A.I. (Acc. Social)
- SEM (Acc. Social et sociojuridique)

## BUREAU D'ACCUEIL DE SAMBREVILLE

Permanence accompagnement social

- C.A.I. (Acc. Social)
- EnTrain

## BUREAU D'ACCUEIL DE DINANT

Permanence accompagnement social

- C.A.I. (Acc. Social)

## BUREAU D'ACCUEIL DE PHILIPPEVILLE

Permanence accompagnement social

- Bibliothèque communale Buxin-Simon (part. avec APD) (Acc. sociojuridique)
- C.A.I. (Acc. Social)
- PAC
- Carrefour

## BUREAU D'ACCUEIL DE BEAURAING

Permanence accompagnement social

- C.A.I. (Acc. Social)
- PAC

## BUREAU D'ACCUEIL D'ANDENNE

Permanence accompagnement social

- C.A.I. (Acc. Social)

## BUREAU D'ACCUEIL DE NAMUR

Permanence accompagnement juridique

(séjour, procédure d'asile, nationalité, regroupement familial, régularisation)

- CdC
- CINL
- CSE-NSS, SAE
- CEPAG (spécialisé en droits du travail)

Permanence accompagnement social

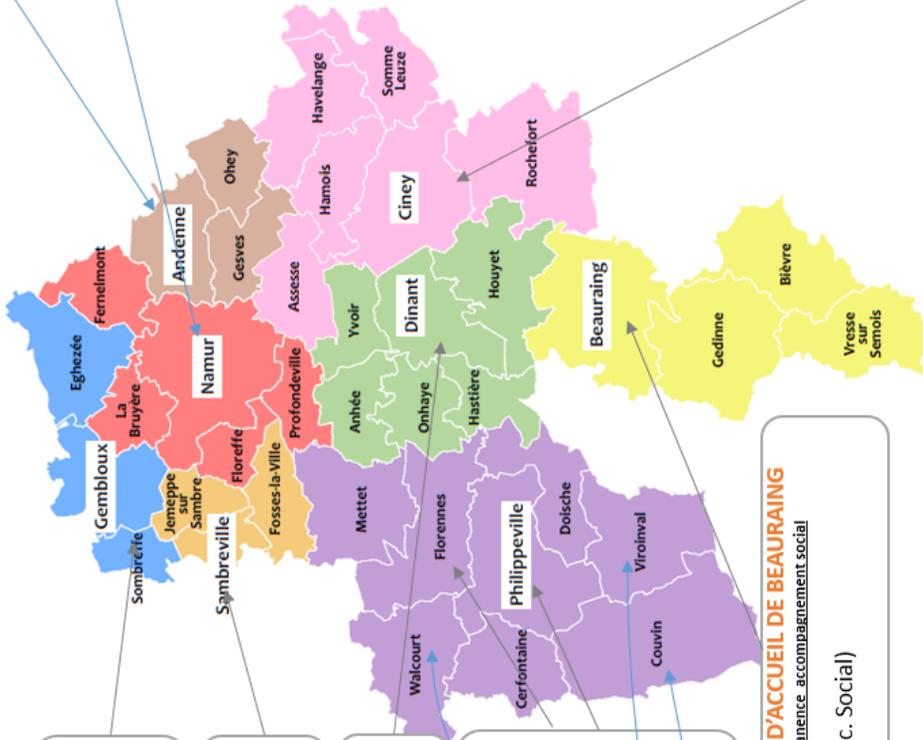
- Alpha 5000 (réservé à son public) (ILI)
- APD (spécialisée en droits des étrangers) (ILI)
- C.A.I. (ILI)
- CINL (ILI)
- CPPS (ILI)
- CSE-NSS (ILI)
- Les Trois Portes asbl (ILI)

Permanence sociale pour les jeunes étrangers

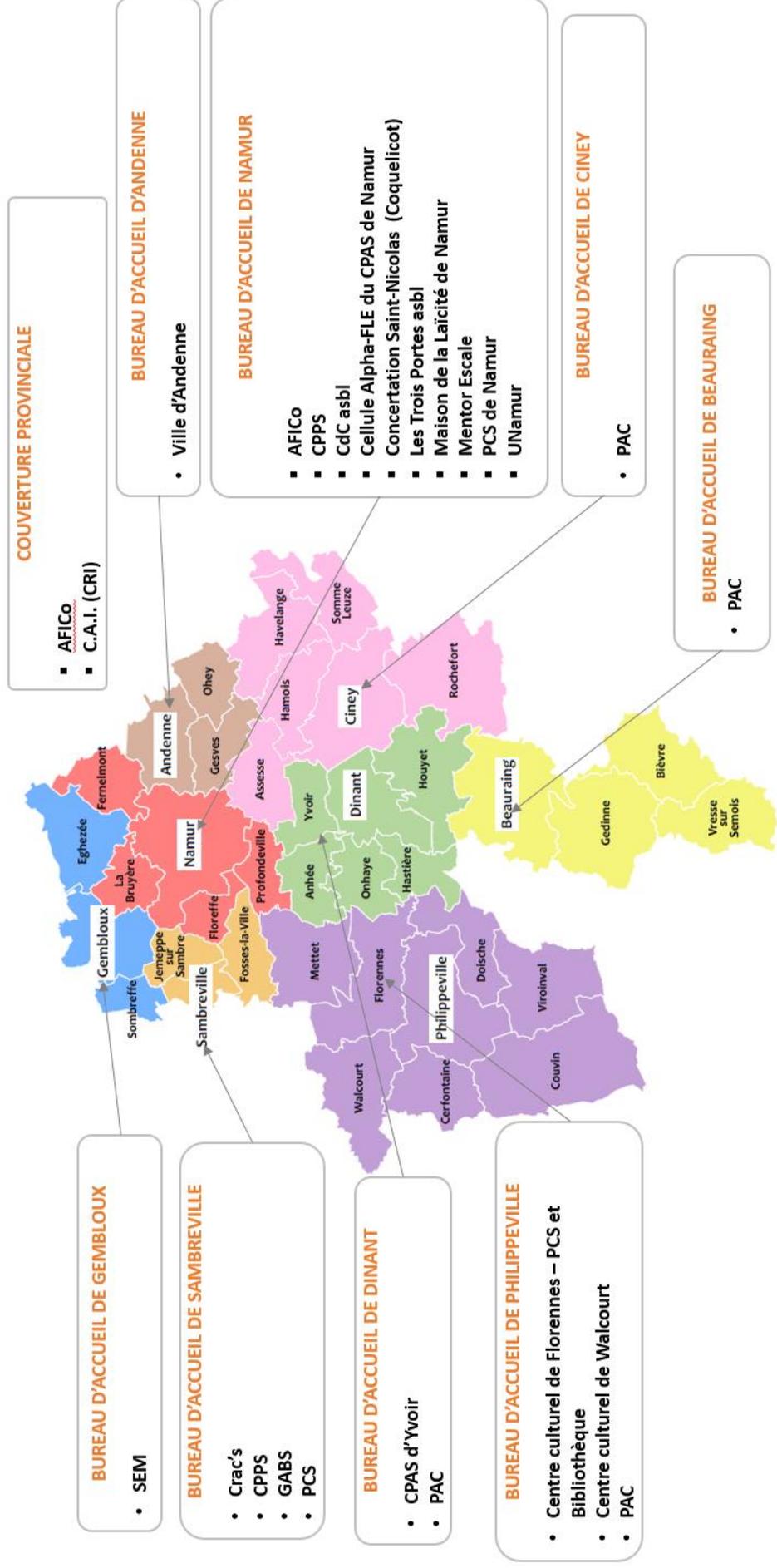
- AMO Passages (ILI)
- Mentor Escal (MENA) (ILI)

## BUREAU D'ACCUEIL DE CINEY

- C.A.I. (Acc. Social)



# Opérateurs d'activités d'interculturalité : Initiatives locales d'intégration



## Les autres opérateurs de l'intégration et de l'interculturalité en province de Namur



### Le Plan Provincial et Local d'Intégration (PPLI)...

... est le plan qui réunit l'ensemble des principaux acteurs de l'intégration issus du monde associatif ou des pouvoirs publics établis en province de Namur au sein d'un dispositif de concertation/action en vue d'apporter une réponse concrète, autre que par le biais politique, aux obstacles rencontrés par les personnes étrangères dans leur accès aux droits fondamentaux. Celui-ci comprend 30 actions réparties sur 15 groupes de travail ou plateformes, auxquels 250 participants s'activent plus ou moins intensément et qu'une plénière réunit annuellement.

(> [plus d'infos sur le PLI et le PPLI](#))

# D. Glossaire & +

## Titres de séjour délivrés en Belgique (cf. [eurostat](#))

- *Raisons liées à la famille* : le ressortissant d'un pays tiers peut rejoindre un ressortissant de l'UE ou un ressortissant d'un autre pays tiers résidant dans l'UE. Les droits, obligations et procédures ne sont pas les mêmes. Sont également repris dans cette catégorie les enfants (mineurs ou adultes) et les enfants adoptés.
- *Raisons liées à l'éducation* : un ressortissant d'un pays tiers accepté par un établissement d'enseignement supérieur et admis sur le territoire d'un État membre pour exercer comme activité principale un cycle d'études à temps plein sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur reconnu par l'État membre, des diplômes, certificats ou doctorats dans un établissement d'enseignement supérieur, qui peuvent couvrir un cours préparatoire préalable à cette formation conformément à sa législation nationale. Sont également repris dans cette catégorie les étudiants d'échange internationaux, les volontaires internationaux, les stagiaires et d'autres raisons liées à l'éducation.
- *Raisons liées à des activités rémunérées* : les activités rémunérées comprennent les premiers permis de séjour délivrés à des personnes ayant obtenu une autorisation de travail en tant que chercheur, travailleur hautement qualifié, receveur de la Carte bleue européenne, et d'autres raisons comprenant les personnes employées et les travailleurs indépendants, les stagiaires rémunérés et les personnes au pair rémunérées.
- *Statut de réfugié et protection subsidiaire* : le statut de réfugié est la reconnaissance par la Belgique d'un ressortissant d'un pays tiers ou d'un apatride en tant que réfugié selon les critères de la Convention de Genève (1951). « Le terme "réfugié" s'applique à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » (cf. [ADDE](#)) « Le statut de protection subsidiaire est accordé à l'étranger qui ne peut être considéré comme un réfugié et qui ne peut pas bénéficier de l'article 9ter, et à l'égard duquel il y a de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays d'origine ou, dans le cas d'un apatride, dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, il encourrait un risque réel de subir des atteintes graves, et qui ne peut pas ou, compte tenu de ce risque, n'est pas disposé à se prévaloir de la protection de ce pays et ce, pour autant qu'il ne soit pas concerné par les clauses d'exclusion. » (cf. [ADDE](#))
- *Raisons humanitaires* : un permis de séjour accordé pour des raisons humanitaires pourrait être l'aboutissement d'une procédure d'asile, lorsqu'il n'y a pas lieu d'accorder une protection internationale, mais qu'il est toujours nécessaire de permettre à l'intéressé de rester dans l'État membre; ou il pourrait être accordé sans aucun lien avec une procédure d'asile, dans des contextes non liés à l'asile.
- *Autres raisons* : par exemple mais pas uniquement, pour les victimes de trafic d'êtres humains.

## Demandeur d'asile

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), un demandeur d'asile est : « une personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'État considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement. »

## Personne étrangère

Une personne étrangère est une personne qui s'installe dans un autre pays que celui dont il possède la nationalité, dans ce cas de figure la Belgique. Il a immigré. Immigrer : du préfixe *in-* et du verbe *migrare* en latin. Par ailleurs, est considérée comme étrangère et non-européenne, la personne dont la nationalité est distincte de celle d'un des vingt-huit États-membres de l'Union européenne.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, définit les personnes d'origine étrangère comme suit. « *1° les personnes étrangères: les personnes ne possédant pas la nationalité belge, séjournant de manière durable ou temporaire sur le territoire de la région de langue française ;* ».

## Personne d'origine étrangère

Une personne d'origine étrangère est une personne qui :

- soit, concordait ultérieurement avec la définition de personne étrangère et a obtenu la nationalité belge ;
- soit, a la nationalité belge et dont l'un des ascendants au moins a immigré en Belgique.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, définit les personnes d'origine étrangère comme suit : « *2° les personnes d'origine étrangère: les personnes qui ont émigré en Belgique ou dont l'un des ascendants a émigré en Belgique et qui ont la nationalité belge ;* ».

## Personne étrangère ou d'origine étrangère

Cette expression regroupe les deux acceptions « personne étrangère et personne d'origine étrangère ». Au C.A.I., nous recourons fréquemment à son acronyme « PEOE ».

## Personne « non-étrangère » ou citoyen belge

Théoriquement, une personne « non-étrangère » ne compterait aucune personne étrangère parmi ses ascendants (cf. les définitions de Personne étrangère et de Personne d'origine étrangère). L'histoire démographique belge permet de raisonnablement douter de cette plausibilité.

## Primo-arrivant

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, modifié en son article 150 par le Décret du 27 mars 2014, les primo-arrivants comme suit. « *3° les primo-arrivants: les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, et des membres de leur famille ;* »

## Sans-papiers

Par l'expression « sans-papiers » est désignée une personne étrangère dont le statut juridique sur le territoire belge ou européen n'est assorti d'aucun titre ou document de séjour en ordre de validité. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) précise à leur égard : « migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement. »

## Personne en séjour irrégulier

Les personnes en séjour irrégulier sont des « personnes étrangères qui se trouvent sur le territoire belge et qui n'y disposent pas ou plus d'un droit de séjour (ex: les demandeurs d'asile déboutés, les personnes qui sont restées au-delà de la validité de leur visa...) » (cf. [Ciré](#)) Ces personnes sont susceptibles à tout moment de recevoir un ordre de quitter le territoire belge. L'obligation de quitter le territoire les place en séjour irrégulier avec ordre de quitter le territoire. Elles ont toujours la possibilité, dans un délai très court, d'introduire un recours et de se trouver pour la durée de ce recours en séjour irrégulier mais en cours de procédure.

## Clandestin

Une personne qui ne se serait jamais enregistrée, ne se serait jamais signalée, ou n'aurait jamais déposé de demande d'asile à l'Office des étrangers, par exemple et non exhaustivement, répondrait davantage à la définition de « clandestin ».

## Migrant en transit, ou « transmigrant »

D'une définition anglophone, où les « transmigrants » effectuaient des migrations circulaires dans un but économique, un glissement sémantique s'est opéré vers une acception scientifique francophone. Le sociologue [Alain Tarrius](#) définit par exemple comme transmigrante une population qui est en premier lieu formée de migrants en tournées internationales, de chez eux à chez eux, pour la vente de produits ou de services. Des réseaux, tramés de liens économiques et d'interactions sociales intenses, déterminent des voies et des étapes à travers les nations et génèrent des régulations endogènes fortes autour d'une culture de l'oralité, garante du bon ordre des échanges, dont l'honneur et la parole donnée sont les principales expressions : c'est ainsi que le passage des frontières, le partage de zones de chalandise, le choix d'étapes, sans cesse renouvelées, relèvent des stratégies déterminées. Elle se manifeste encore lorsque des populations de migrants internationaux, quelle que soit leur classification, bloquées aux frontières de nations de destinations, ne renoncent pas à leur projet et aménagent, parfois longuement, réseaux et activités susceptibles de les aider à franchir l'obstacle. Ces derniers migrants alternent des phases de transmigration jusqu'au lieu de sédentarité désiré : ce qui apparente les uns et les autres, c'est une détermination pour passer, une construction de projets peu tributaires des nations qui les hébergent lors d'étapes. Cette distance est favorable à l'affirmation du migrant-sujet. C'est ainsi que divers migrants internationaux expérimentent la transmigration, à l'aide de visas touristiques.

Le glissement se poursuit avec une réinterprétation par les médias belges qui utilisent le terme pour désigner des migrants qui transitent par la Belgique sans intention d'y demeurer, et qui pour la plupart, voyagent sans papier, donc sans statut, et sans possibilité de vivre ce que décrit Tarrius. Leur intention est de régulariser leur situation dans un autre pays, l'Angleterre bien souvent selon les médias belges.

## Mineur étranger non accompagné (MENA)

Pour l'ADDE (cf. [ADDE](#)), un MENA est « l'étranger :

- qui paraît ou déclare être âgé de moins de 18 ans; et
- qui est ressortissant d'un pays non membre de l'Espace Economique européen (EEE); et
- qui n'est pas accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle en vertu de sa loi nationale; et
- qui ne satisfait pas aux conditions d'entrée ou de séjour en Belgique, ou qui a fait une demande d'asile. »

## ILI (initiative locale d'intégration)

« Les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (ILI) sont des asbl ou des pouvoirs publics qui mènent des actions spécifiques vis-à-vis d'un public de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ces initiatives développent une méthodologie et une pédagogie adaptée à ce public. [...] L'appel à projets 2016 [visait] à soutenir les activités suivantes :

- l'apprentissage du français langue étrangère
- la citoyenneté et la compréhension des codes sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions d'accueil
- le bilan et l'orientation socioprofessionnelle
- l'aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère (via des permanences juridiques et/ou sociales)
- l'interculturalité (lutte contre le racisme et les discriminations, déconstruction des préjugés, etc.) » (cf. [DG05](#))

## Bureau d'accueil

Les bureaux d'accueil et d'accompagnement sont les espaces dans lesquels le C.A.I. propose un accompagnement social et interculturel des personnes étrangères et d'origine étrangère. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Namur (Andenne, Beauraing, Ciney, Dinant, Gembloux, Namur, Philippeville, Sambreville).

Cet accompagnement comprend la réalisation d'un bilan social complet, une aide aux démarches administratives, une évaluation et une orientation en français langue étrangère et/ou une formation à la citoyenneté ainsi qu'une orientation et un accompagnement socioprofessionnel. L'accompagnement se fait de façon individuelle et/ou collective. (cf. [C.A.I.](#))

## Parcours d'intégration (anciennement parcours d'accueil)

« L'objectif du Parcours d'intégration est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire.

Lors de la commande de son titre de séjour de plus de trois mois par l'administration communale, l'étranger primo-arrivant reçoit un document d'information et est orienté vers le bureau d'accueil le plus proche de son domicile.

Depuis peu, le Parcours d'intégration est devenu entièrement obligatoire. En effet, auparavant, l'obligation portait uniquement sur le suivi du module d'accueil. La volonté de la Wallonie étant de permettre à chacun de bénéficier du soutien et de l'aide adéquate afin de favoriser son intégration dans son nouveau cadre de vie, le parcours d'intégration wallon reste accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère, primo-arrivante ou non.

L'ensemble du parcours d'intégration est gratuit et est mis en œuvre par les Centres régionaux d'Intégration.

Pour que la langue ne soit pas un obstacle, il peut être fait appel à un interprète, notamment un interprète provenant d'un service d'interprétariat en milieu social agréé par la Wallonie.

Le dispositif est structuré en 4 axes:

- un module d'accueil qui se compose d'une information sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique et d'un bilan social individuel qui permet un premier accompagnement en fonction des besoins exprimés (logement, santé, emploi, famille, loisirs...)
- une formation en langue française (si nécessaire)
- une formation en citoyenneté
- une orientation vers le dispositif d'insertion socio-professionnelle en fonction des besoins.

Le primo arrivant est tenu de suivre le Parcours d'intégration dans un délai de 18 mois (qui peut être prorogé) à dater de la signature de sa convention d'accueil.

Qui est concerné par le parcours d'intégration des primo-arrivants ?

Le primo arrivant est défini comme : toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des Etats membres de l'Union européenne, de l'espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille.

Le Code wallon de l'action sociale et de la santé définit les personnes visées par l'obligation et celles qui en sont dispensées. » (cf. [DGO5](#))

- **C.A.I.** – Centre régional d'intégration pour la province de Namur  
[www.cainamur.be](http://www.cainamur.be)
- **Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA)** – Parcours et chiffres des demandeurs d'asile  
[www.cgra.be](http://www.cgra.be)
- **Ciré asbl** – Renforcer le(s) droit(s) des étrangers  
[www.cire.be](http://www.cire.be)
- **Direction de l'Action sociale (DGO5)** – Exécution des missions dévolues par le Gouvernement wallon envers l'administration  
<http://socialsante.wallonie.be/?q=action-sociale/integration-personne-origine-etrangere>
- **European Migration Network (EMN)** – Statistiques sur les migrations (en anglais)  
[https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network/reports/migrationstatistics\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/migrationstatistics_en)
- **Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** – Statistiques sur les réfugiés et les demandeurs d'asile  
<http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>
- **Myria** – Données sur la migration  
[www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration](http://www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration)
  - *Myriatics* – Analyse chiffrée approfondie des migrations  
[www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics](http://www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics)
- **Office des Etrangers (OE)** – Titres de séjour et portes d'entrée en Belgique  
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx>
- **SPF Economie** – Niveau d'instruction de la population  
<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/formation/instruction/>
- **SPF Justice** – Les MENA  
[https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/enfants\\_et\\_jeunes/mineurs\\_etrangers\\_non\\_accompagne/mineur\\_etranger\\_non\\_accompagne\\_mena](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/enfants_et_jeunes/mineurs_etrangers_non_accompagne/mineur_etranger_non_accompagne_mena)
- **Unia** – Les 19 critères de discrimination  
<http://unia.be/fr/criteres-de-discrimination/les-19-criteres-de-discrimination>

+ d'infos ?

[info@cainamur.be](mailto:info@cainamur.be)